



DECISION N° 2024-47

**Procédure adaptée relative au réaménagement 8 et 10 rue des Mercadiers - Lot 0 "désamiantage" et relance du lot 1 "plomberie"**

Direction Maintenance du Patrimoine

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de fonction et de signature à Monsieur François DUSSAUBAT.

Considérant qu'au terme de la consultation organisée selon la procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique, sur offres de prix forfaitaires, fermes et non actualisables, il convient de conclure un marché concernant le réaménagement du 8 et 10 rue des Mercadiers à Perpignan.

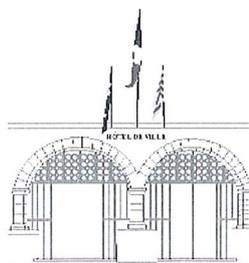
Dans le cadre du NPNRU, la ville de Perpignan a décidé de réaliser des travaux de rafraîchissement pour un logement temporaire de type F5.

Pour cela, il sera effectué : la réfection des 2 salles de bains, des alimentations et évacuations des eaux, ainsi que la mise en peinture de l'ensemble de l'immeuble.

La consultation se décompose en 3 lots :

- Lot 1 : Plomberie,
- Lot 2 : Maçonnerie,
- Lot 3 : Peinture.

Le projet est estimé à 42 000 € HT.



Le 21 juin 2023, un avis d'appel public à la concurrence a été inséré sur le site internet de la ville, fixant la date limite de réception des offres au 7 juillet 2023 à 17 h.

Les lots 2 et 3 ont été attribués.

Concernant le lot 1 « plomberie », aucune offre n'avait été reçue dans les délais. Le lot avait donc été classé infructueux.

De plus, lors des visites sur site, les services techniques se sont aperçus qu'il fallait désamianter avant de commencer ce chantier.

Le 18 août 2023, un avis d'appel public à la concurrence a été inséré sur le site internet de la ville pour le lot 0 « désamiantage » et la relance du lot 1 « plomberie », fixant la date limite de réception des offres au 4 septembre 2023 à 17 h.

Pour le lot 0 « désamiantage », 2 offres ont été reçues dans les délais, dont 1 classée irrégulière. L'estimation de ce lot est de 10 000 € HT et le montant de l'offre est de 9 400 € HT.

Pour le lot 1 « plomberie », 2 offres ont été reçues dans les délais, dont 1 classée irrégulière. L'estimation de ce lot est de 10 000 € HT et le montant de l'offre est de 11 340 € HT.

Le détail de l'analyse des offres sera joint en annexe.

#### CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES pour tous les lots :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

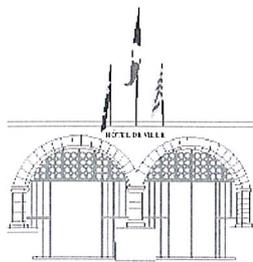
- prix : mode de calcul (offre/moyenne des offres) x coefficient 90 %,
- délai : mode de calcul (délai proposé/délai maximum) x coefficient 10 %.

### **DECIDE**

#### ARTICLE 1 :

De retenir après analyse et négociation, l'offre économiquement la plus avantageuse et parfaitement conforme aux prescriptions techniques demandées, présentée par :

- Pour le lot 0 : SAS SEMPERE et Fils, 60 route de Perpignan 66380 Pia, pour un montant de 9 400 € HT et un délai de 3 jours ouvrés.
- Pour le lot 1 : Entreprise Jean TOURRES, 1 place Henri Sayroux 66200 Alénya, pour un montant de 11 340 € HT et un délai de 7 jours ouvrés.



ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services,  
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,  
Monsieur le Receveur Municipal,  
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente  
décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **10 JAN. 2024**

ID Télétransmission : **066-216601369-20240110-184369-AU-1-1**

Accusé reçu le :

Affiché le :

**10 JAN. 2024**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

